



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/13

Reçu en Préfecture le : 01/03/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 février 2013
D-2013/116

Aujourd'hui 25 février 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Le groupe socialiste (Mr Respaud, Mr Rouveyre, Mme Diez, Mme Desaignes, Mr Perez, Mme Ajon) quitte la séance à 16h15

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT

Transformations et ouvertures de postes. Mise à jour du tableau des effectifs. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, la collectivité souhaite avoir un tableau des effectifs le plus en adéquation possible avec la réalité des postes pourvus ce qui amène l'administration à mettre à jour régulièrement ce tableau pour tenir compte des mouvements et évolutions nécessaires à l'activité des services.

La Ville s'attache à recruter prioritairement des agents titulaires mais certains secteurs en tension amène parfois notre collectivité à ouvrir les postes à des agents non-titulaires de droit public pour enrichir nos compétences sur des métiers émergents ou bien lorsque la durée de la mission est connue de façon certaine.

Ces ouvertures de postes sont réalisées en application de la loi du 24 janvier 1984 modifiée et plus spécifiquement son article 3.

Sur l'ensemble des postes cités, 4 sont des ouvertures se rapportant à des missions nouvelles, les autres correspondent à des transformations de postes existants.

Le tableau annexé dresse les modifications rendues nécessaires.

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ✓ adopter les conclusions et mesures qui précèdent,
- ✓ accepter les ouvertures et les transformations de postes annexées et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,
- ✓ autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Charles PALAU

Transformations et ouvertures de postes février 2013

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGA	Urbanisme	Animateur de la Maison des bassins à Flots	A	Attaché	Ouverture de la maison du projet des bassins à flots dans le cadre du projet urbain	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (article 3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGA	Urbanisme	Architecte du patrimoine	A	Ingénieur/attaché	Mission de recensement du secteur sauvegardé - convention CUB Durée limitée	Compte tenu de la spécificité des missions et de la durée, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGA	Urbanisme	Géographe-cartographe-géomaticien	B	Technicien	Mission de recensement du secteur sauvegardé - convention CUB Durée limitée	Compte tenu de la spécificité des missions et de la durée, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGA	Urbanisme	Assistante	C	Adjoint administratif	Mission de recensement du secteur sauvegardé - convention CUB Durée limitée	Compte tenu de la spécificité des missions et de la durée, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGAC	Pôle ingénierie culturelle	Chargé d'action de promotion du développement culturel	B	Rédacteur	Transformation de poste existant	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (article 3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Transformations de postes février 2013

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction du pôle senior	Conseiller de secteur	B	Rédacteur	Poste exigeant à la fois une compétence technique métier en direction des séniors et des connaissances en développement social	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (article 3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
Cabinet du maire	Direction de la communication	Directrice artistique	A	Ingénieur principal non titulaire	Evolution des missions suppression du poste d'ingénieur non titulaire	évolution des missions suite à la réorganisation du service
DGVSC	Direction des sports	Animateur quai des sports	C	Adjoint d'animation	ouverture du poste en non titulaire dans l'attente de la naturalisation de l'agent dont les démarches sont en cours	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	Pas d'agents titulaires sur les listes d'aptitude	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	Pas d'agents titulaires sur les listes d'aptitude	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)